

EXTRAIT du REGISTRE DÉLIBÉRATIONS

2026056

du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 26 mai 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-six et le vingt-six mai à 18h30, le
En exercice :	15	conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents :	12	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants :	15	ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Date de la convocation

19/05/2026

Date d'affichage

19/05/2026

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Jean-Luc **VIBERT**, Christelle **MORTEL**, Gilberto **GRECO**, Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**, Christian **MILLET**, Marlène **BLASQUEZ**, Christophe **GENEVOIS**, Marie-Pierre **CHESSSEL**, Catherine **LEIGNIER**, Eric **BARDY**, Annie **BOIS**.

Absents excusés : Florence **DE POUMEYROL** donne pouvoir à Gilberto **GRECO**, Eric **MEUNIER** donne pouvoir à Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE** et Frédéric **TRIPODI** donne pouvoir à Christelle **MORTEL**.

Absents : Néant

Christelle **MORTEL** a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

CREATION D'UN FONDS DE DOTATION « FONDS TERRITOIRE PEROUGES »

Le conseil municipal, considéré dans le cadre de ses compétences et conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et au décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, décide la création d'un fonds de dotation destiné à financer ou soutenir des projets d'intérêt général dans le domaine [culturel, éducatif, social, scientifique, environnemental ou autre].

Cette initiative vise à mobiliser des ressources privées ou publiques tout en renforçant l'action de la collectivité sur le territoire, et à assurer une gestion désintéressée conforme aux exigences légales.

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir et promouvoir toute action d'intérêt général sur le territoire de la commune de Pérouges.

Madame le Maire informe que les statuts de création de ce fonds de dotation sont annexés à la présente délibération.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce fonds de dotation sus nommé « FONDS TERRITOIRE PEROUGES »

Après en avoir délibéré avec 15 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

- **Accepte** la création d'un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir et promouvoir toute action d'intérêt général sur le territoire de la commune de Pérouges, dont les statuts sont annexés à la présente délibération.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout documents relatifs à la création de ce fond de dotation.

A Pérouges

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

